

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 12
Présents : 10
Ayant pris part à la décision : 12

Séance du 15 JUILLET 2025

N° D2025_028

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Brigitte FROMONT, M. Marc SOLFOROSI, Adjoints au Maire.
MMES Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) M. Frédéric VIENOT (pouvoir donné à M. M. SOLFOROSI)

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CARGNELLI

Date de la convocation : 7 juillet 2025

Date de l'affichage : 7 juillet 2025

OBJET : CANTINE SCOLAIRE : REGLEMENT ADMINISTRATIF ET TARIFS – RENTREE 2025

M. le Maire rappelle qu'à ce jour, le tarif applicable est de 6.50 € par repas (enfants et adultes)

Pour faire face à la hausse du prix du traiteur, il s'avère nécessaire de réajuster le prix de la cantine scolaire.

M. le Maire propose de fixer, à compter de la rentrée scolaire 2025-2026 :

- le tarif du repas à 6.55 € pour les enfants
- le tarif du repas à 7.00 € pour les adultes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix POUR, 2 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- DECIDE de modifier et de fixer les tarifs du repas à la cantine scolaire à 6.55 € pour les enfants, et à 7.00 € pour les adultes ;

- DIT que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2025-2026, et que le règlement administratif de la cantine scolaire sera modifié en conséquence.

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY



Le secrétaire de séance,
Emmanuelle CARGNELLI

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 22/07/2025

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20250715-D2025_028-DE
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025